

Délibération du Conseil Municipal
Commune de Ur
N°01/2023

Nombre de membres

Af. au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris Part à la décision
11	11	11

Date de la séance :
28 février 2023 à 18 heures
Date de la convocation :
23 février 2023

Le conseil municipal de la commune de UR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Francis GANTOU, Maire.**

Présents : MM. AGUILERA David - CATHALA Maxime - GANTOU Francis - GARCIA Jordi - GARRETTE Sylvie - MARTY Joseph - ROS Stéphane.

Absent(s) excusé(s) : MM. BARNOLE Bénédicte, JUNCA Martin, GARCEAU Cécile, et ROIG Sandra.

Pouvoir(s) :

- Mme BARNOLE Bénédicte à M. ROS Stéphane.
- M. JUNCA Martin à M. MARTY Joseph.
- Mme. GARCEAU Cécile à Mme GARRETTE Sylvie.
- Mme ROIG Sandra à M. GANTOU Francis.

Secrétaire de séance : M. ROS Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Objet : Attribution des lots dans le cadre du Marché à Procédure adaptée de travaux :
« Restauration de l'Eglise Saint-Martin, tranche 1, édifice classé Monument Historique ».

Rapporteur : M. le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande Publique.

Vu la délibération n°07/20 en date du 25/05/2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire pour la durée de son mandat une partie de ses attributions en matière de Marchés Publics, notamment le § n°04.

Vu la délibération n°09/20 du 25/05/2020 portant la création de la Commission M.A.P.A.

Vu la délibération n°43/20 du 22/12/2020 portant le lancement de la phase travaux pour la restauration des décors intérieurs de l'Eglise Saint-Martin.

Vu la délibération n° 02/2022 du 09 mars 2022 portant la création des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement (AP/CP) dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel 2020-2025.

Vu le Règlement Intérieur relatif à la passation des Marchés-Publics et Accords-Cadres à procédure adaptée et notamment l'article 8.

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru en date du 23 juin 2022 sur l'Indépendant 66 et sur la plateforme mise en ligne le 21 juin 2022 : <http://www.midilibre-marchespublics.com>

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 26 juillet 2022 à 17h17 pour l'ouverture des plis.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 09 août 2022 à 11h00 pour l'analyse des candidatures et des offres.

Vu le rejet de l'offre de l'entreprise soumissionnaire pour lot n°04 pour motif : offre inappropriée, notifié directement sur la plateforme, en date du 09 août 2022.

Vu en guichet restreint de la demande de négociation des entreprises soumissionnaires pour les lots n°02 et 05, en date du 09 août 2022 sur la plateforme : <http://www.midilibre-marchespublics.com>

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru en date du 12 août 2022 pour les lots n°01 et 03 déclarés infructueux, sur l'Indépendant 66 et sur la plateforme mise en ligne <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 20 septembre 2022 à 11h03 pour l'ouverture des plis, en phase de négociation, pour les lots n°01 et 03 et à 11h03 pour les lots n°02 et 05.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 28 octobre 2022 à 14h00 pour l'analyse des offres en phase de négociation.

Vu l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru en date du 08 décembre 2022 pour les lots n°01 et 03 déclarés infructueux, sur l'Indépendant 66 et en date du 06 décembre 2022 sur la plateforme mise en ligne <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

Vu l'avis complété en date 13 décembre 2022 à 10h10 et du 23 décembre 2022 à 08h44.

Vu l'avis rectificatif n°01 du 30/12/2022 prorogeant la date de remise des offres au 30 janvier 2023 à 12h00.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 31 janvier 2022 à 14h56 pour l'ouverture des plis des lots n°01 et 03.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 22 février 2023 à 10h00 pour l'analyse des offres des lots n°01 et 03.

Vu en guichet restreint de la demande de négociation des entreprises soumissionnaires pour le lot n°03, en date du 22 février 2023 sur la plateforme : <http://www.midilibre-marchespublics.com>

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 24 février 2023 à 13h06 pour l'ouverture des plis, en phase de négociation, pour le lot n°03.

Vu la Commission M.A.P.A. en date du 27 février 2023 à 14h00 pour l'analyse des offres en phase de négociation, pour le lot n°03.

Vu l'enregistrement du Marché Public sous le n° MAPA- BP-012019 ;

CONSIDERANT que le lot n°01 porte sur « la maçonnerie et couvertures », le lot n°02 porte sur « les décors peints », le lot n°03 porte sur « les retables », le lot n°04 porte sur « l'électricité » et le lot n°05 porte sur « les vitraux ».

CONSIDERANT, lors de la commission M.A.P.A., en date du 09 août 2022 à 11 heures, composée de MM. AGUILERA David, GANTOU Francis, *Président*, JUNCA Martin et ROS Stéphane. Assistée de M. Cédric LEDIG, *Secrétaire Général* et de M. Bruno Morin, *Architecte*.

En premier lieu, il y a lieu de constater les éléments suivants :

- **25 retraits** avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
21/06/2022 12:25	CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	2,3
21/06/2022 12:42	ASS EL MENER	3
22/06/2022 08:21	EUROPLATRE	1,2,3,4,5
22/06/2022 08:25	SELE	1,2,3,4,5

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

22/06/2022 09:50	EN VERRE CONTRE TOUT	5
22/06/2022 10:14	GROUPE NEO	1,2,3,4,5
22/06/2022 11:32	ENTREPRISE PY	1
22/06/2022 12:12	Atelier de conservation-restauration	3
22/06/2022 13:32	ATELIER MOREAU	1,2,3,4,5
22/06/2022 17:49	CHAPUIS*JEAN-BAPTISTE MARIE/ atelier de la gardabelle menuiserie	1,2,3,4,5
22/06/2022 19:22	BOUSQUIE C	3
23/06/2022 07:56	POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE/	5
23/06/2022 17:07	David montagney	1
24/06/2022 10:52	TOURRES Jean	1,2,3,4,5
24/06/2022 16:39	ATELIER PAILLARD BOYER	2
27/06/2022 08:54	ESCHLIMANN-ATELIER RESTAURATION-PEINTURE	1,2,3,4,5
27/06/2022 10:06	ATELIER D AUTAN	1,2,3,4,5
27/06/2022 10:39	DELESTRE INDUSTRIE	1,2,3,4,5
27/06/2022 15:28	SUD France	1,2,3,4,5
27/06/2022 16:18	VITRAUX DUPUY	5
27/06/2022 22:38	Maxime Dyga	1,2,3,4,5
28/06/2022 15:57	COMMUNICATION ALARMES ET ANTENNES	4
30/06/2022 11:23	ACCRA	2,3
04/07/2022 09:13	L'ATELIER 32	2,3
12/07/2022 10:48	SELE	1,2,3,4,5

- **3 retraits** pour information ou recherche seulement :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
22/06/2022 07:56	JOSENDE	1
22/06/2022 09:24	BODET CAMPANAIRE	1,2,3,4,5
22/06/2022 10:33	doubl	1,2,3,4,5

- **12 retraits** anonymes.

En deuxième lieu, il y a lieu de prendre acte :

- **08 entreprises** ont présenté une offre :

Dépôt le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
21/07/2022 14:57	COMMUNICATION ALARMES ET ANTENNES	4
22/07/2022 10:46	EN VERRE CONTRE TOUT	5
24/07/2022 16:10	POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE/	5
24/07/2022 16:54	CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	2
25/07/2022 08:33	DELESTRE INDUSTRIE	4
25/07/2022 09:24	CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	2
25/07/2022 10:12	ENTREPRISE PY	1
25/07/2022 10:51	ATELIER PAILLARD BOYER	2

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

En troisième lieu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation sont : 50% pour le prix, 50% points pour la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide d'un mémoire technique, il y a lieu de retenir l'analyse des offres suivantes :

Lot n°01

- Une seule entreprise soumissionnaire pour le lot n°01.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de rendre infructueux le lot n°01 et de le relancer par un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

Lot n°02

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique (50%)	Note finale (/ 10)	Classement
CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	59 900	3.87	5	8.87	2
ATELIER PAILLARD BOYER	46 000	4.13	5	9.13	1

- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de rentrer en phase de négociation.

Lot n°03

- L'absence d'entreprises soumissionnaires pour le lot n°03.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de rendre infructueux le lot n°03 et de le relancer par un nouvel avis d'appel public à la concurrence.

Lot n°04

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique (50%)	Note finale (/ 10)	Classement
COMMUNICATION ALARMES ET ANTENNES	7 992	4.20	4	8.20	2
DELESTRE INDUSTRIE	11 969	3.80	5	8.80	1

- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de rejeter l'offre de l'entreprise COMMUNICATION ALARMES ET ANTENNES (C2A) pour motif inapproprié :
 → L'offre technique de l'entreprise C2A n'est pas conforme aux spécifications techniques du projet sur le plan des matériels proposés : puissance des spots 20W (demandé au CCTP projet: 14W), spots ne présentant qu'un unique angle d'ouverture de 36° (demandé au CCTP projet: angles panachés de 12°, 24° et 36°), spots et rails disponibles en trois teintes prédéfinies (demandé au CCTP projet: RAL au choix)

architecte), température de couleur des spots 3000°K ou 4000°K (demandé au CCTP projet : 2700°K).

→ La proposition de délai d'exécution de l'entreprise est de 4 jours au total, ce qui est irréaliste au vu de la complexité du projet et de la nature Monument Historique de l'édifice, obligeant à de multiples réunions de préparation et de mise au point, et à des essais sur site.

- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de retenir l'entreprise **DELESTRE INDUSTRIE** pour le lot n°04.

Lot n°05

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique (50%)	Note finale (/ 10)	Classement
EN VERRE CONTRE TOUT	16 406.10	3.81	5	8.81	2
POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE/	11 253	4.19	5	9.19	1

- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (4 voix POUR), de rentrer en phase de négociation.

CONSIDERANT, lors de la commission M.A.P.A., en date du 28 octobre 2022 à 14 heures, composée de MM. GANTOU Francis, Président, GARCIA Jordy et MARTY Joseph. Assistée de M. Cédric LEDIG, Secrétaire Général et de M. Bruno Morin, Architecte.

En premier lieu, il y a lieu de constater, en phase de relance des lots n°01 et 03, les éléments suivants :

- **11 retraits** avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
10/08/2022 07:37	nicolasmouret1@orange.fr	3
10/08/2022 08:31	ETS RODRIGUES BIZEUL	1,3
10/08/2022 12:22	David montagney	1
11/08/2022 08:24	sgrp	1,3
11/08/2022 20:19	WANA0	1,3
16/08/2022 08:55	WILL JEAN-PIERRE	1,3
22/08/2022 11:49	ENTREPRISE PY	1,3
22/08/2022 21:22	MICRO ENTREPRISE	3
23/08/2022 09:07	GROUPE NEO	1,3
29/08/2022 14:14	MALBREL CONSERVATION	1,3
09/09/2022 12:33	SELE	1,3

- **1 retrait** pour information ou recherche seulement :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
10/08/2022 10:10	SARL L'APPLICATION DU BOIS	3

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

- **07 retraits** anonymes.

En deuxième lieu, il y a lieu de prendre acte :

- **02 entreprises** ont présenté une offre :

Dépôt le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
09/09/2022 15:46	MALBREL CONSERVATION	3
12/09/2022 11:07	ENTREPRISE PY	1

En troisième lieu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation sont : 50% pour le prix, 50% points pour la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide d'un mémoire technique, il y a lieu de retenir l'analyse des offres suivantes :

Lot n°01

- Une seule entreprise soumissionnaire pour le lot n°01.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de rendre infructueux le lot n°01 pour défaut de concurrence. De relancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence avec une modification substantielle du D.C.E. pour le lot concerné.

Lot n°03

- Une seule entreprise soumissionnaire pour le lot n°03.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de rendre infructueux le lot n°03 pour défaut de concurrence. De relancer un nouvel avis d'appel public à la concurrence avec une modification substantielle du D.C.E. pour le lot concerné.

En quatrième lieu, il y a lieu de constater, en phase de négociation, les éléments suivants des lots n°02 et 05 :

- **01 retrait** avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
10/08/2022 07:58	POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE/	5

En cinquième lieu, il y a lieu de prendre acte :

- **02 entreprises** ont présenté une offre négociée :

Dépôt le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
09/09/2022 13:20	POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE/	5
12/09/2022 09:01	CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	2

En sixième lieu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation sont :
 50% pour le prix, 50% points pour la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide d'un mémoire technique, il y a lieu de retenir l'analyse des offres négociées suivantes :

Lot n°02

- Seule l'entreprise CASACCIO*PAOLA NICOLETTA a déposé une offre négociée pour le lot n°02.
- L'entreprise ATELIER PAILLARD BOYER n'as pas déposé d'offre négociée.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de retenir l'entreprise ATELIER PAILLARD BOYER pour le lot n°02.

Lot n°05

- Seule l'entreprise POUSSIER*JEROME ANTOINE MAURICE a déposé une offre négociée pour le lot n°05.
- L'entreprise EN VERRE CONTRE TOUT n'as pas déposé d'offre négociée.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de retenir l'entreprise BULLE DE VERRE pour le lot n°05.

CONSIDERANT, lors de la commission M.A.P.A., en date du 22 février 2023 à 10 heures, composée de MM. GANTOU Francis, *Président*, AGUILERA David et MARTY Joseph. Assisté de M. Cédric LEDIG, *Secrétaire Général* et de M. Bruno Morin, *Architecte*.

En premier lieu, il y a lieu de constater, en phase de relance des lots n°01 et 03, les éléments suivants :

- **19 retraits** avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
07/12/2022 10:49	GROUPE NEO	1,3
07/12/2022 11:26	EFER PRESTA SERVICES	1,3
07/12/2022 20:14	atelier de la gardabelle menuiserie BOUSQUIE C	3
13/12/2022 10:19	SELE	1,3
13/12/2022 11:24	ETS RODRIGUES BIZEUL	1,3
13/12/2022 19:30	bati verone decoration	3
26/12/2022 14:26	RENOVBAT	1,3
28/12/2022 09:08	ENTREPRISE PY	1,3
30/12/2022 12:25	WANAO	1,3
31/12/2022 00:29	SIRET 52167214700050	3
31/12/2022 15:45	David montagny	1
02/01/2023 08:12	Atelier Marc PHILIPPE	3
02/01/2023 08:39	NACRE PATRIMOINE	3
02/01/2023 08:48	Ateliers Bonheure	3
02/01/2023 09:07	Atelier de conservation-restauration	3
03/01/2023 10:34	CASACCIO*PAOLA NICOLETTA/	3
04/01/2023 09:44	SELE	1,3
09/01/2023 13:53	SUD FRANCE	1,3

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

15/01/2023 15:34	A l'or et du bois	3
------------------	-------------------	---

- **11 retraits** pour information ou recherche seulement :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
06/12/2022 18:13	LaurentTaillandier SARL	1,3
07/12/2022 07:56	SARL L'APPLICATION DU BOIS	3
08/12/2022 10:39	ATELIER REG DE CONSERVATION NUCLEART	3
09/12/2022 08:28	ENTREPRISE PY	1,3
09/12/2022 12:24	WANAO	1,3
21/12/2022 15:30	SELE	1,3
30/12/2022 10:59	Doubletrade	1,3
02/01/2023 17:20	COLLECTIF LA	1,3
05/01/2023 15:23	SOLE ET FILS	1,3
18/01/2023 08:26	BUREAU VERITAS SOLUTIONS	1,3
26/01/2023 08:35	ECHA'S	1

- **07 retraits** anonymes.

En deuxième lieu, il y a lieu de prendre acte :

- **04 entreprises** ont présenté une offre :

Dépôt le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
20/01/2023 10:15	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3 (DR)
20/01/2023 10:18	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3 (DR)
20/01/2023 10:22	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3 (DR)
20/01/2023 10:57	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3
30/01/2023 09:32	SELE	1
30/01/2023 10:25	ENTREPRISE PY	1
30/01/2023 10:41	SUD FRANCE	3

* DR : dépôt dématérialisé remplacé

En troisième lieu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation sont : 50% pour le prix, 50% points pour la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide d'un mémoire technique, il y a lieu de retenir l'analyse des offres suivantes :

Lot n°01

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique (50%)	Note finale (/ 10)	Classement
PY	183 240.75	4.032	5	9.03	1
SELE	195 479.32	3.968	5	8.97	2

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

- Deux entreprises soumissionnaires pour le lot n°01.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de retenir l'entreprise PY pour le lot n°01

Lot n°03

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique (50%)	Note finale (/ 10)	Classement
Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	106 368.00	4.097	5	9.10	1
SUD FRANCE	129 185.00	3.903	5	8.90	2

- Deux entreprises soumissionnaires pour le lot n°03.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de rentrer en phase de négociation pour le lot 03.

CONSIDERANT, lors de la commission M.A.P.A., en date du 27 février 2023 à 14 heures, composée de MM. GANTOU Francis, *Président*, AGUILERA David et MARTY Joseph. Assisté de M. Cédric LEDIG, *Secrétaire Général*.

En premier lieu, il y a lieu de constater, en phase de négociation, les éléments suivants pour le lot n°03 :

- **01 retrait** avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier :

Retrait le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
23/02/2023 09 :47	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3

En deuxième lieu, il y a lieu de prendre acte :

- **01 entreprise** a présenté une offre négociée :

Dépôt le	ENTREPRISES SOUMISSIONNAIRES	LOTS
23/02/2023 10 :37	Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	3

En troisième lieu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation sont : 50% pour le prix, 50% points pour la valeur technique de l'offre appréciée à l'aide d'un mémoire technique, il y a lieu de retenir l'analyse des offres négociées suivantes :

Lot n°03

Entreprise	Montant en € HT	Note sur le prix (50%)	Note sur la valeur technique	Note finale (/ 10)	Classement
------------	-----------------	------------------------	------------------------------	--------------------	------------

Délibération n°01/2023 du 28 février 2023 à 18h00

			(50%)		
Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós	98 000.00	4.168	5	9.17	1
SUD FRANCE	129 185.00	3.903	5	8.90	2

- Seule l'entreprise Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós a déposé une offre négociée.
- L'entreprise SUD FRANCE n'as pas déposé d'offre négociée.
- La Commission a décidé, à l'unanimité des membres présents (3 voix POUR), de retenir l'entreprise Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós pour le lot n°03.

CONSIDERANT que les candidatures des entreprises classées premières sur l'ensemble des lots sont régulières.

CONSIDERANT que la Commission M.A.P.A., réunie le 27 février 2023 à 14 heures, suggère au Conseil Municipal de la commune d'Ur d'attribuer les lots suivants :

- Lot n°01 « Maçonnerie et Couvertures » : Entreprise PY pour un montant de 183 240.75 € HT soit 219 888.90 € TTC.
- Lot n°02 « Les décors peints » : Entreprise PAILLARD-BOYER pour un montant de 46 000 € HT soit 55 200 € TTC.
- Lot n°03 « Les retables » : Entreprise Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós pour un montant de 98 000 € HT soit 117 600 € TTC.
- Lot n°04 « L'électricité » : Entreprise DELESTRE pour un montant de 11 969 € HT soit 14 362.80 € TTC.
- Lot n°05 « Les vitraux » : Entreprise ATELIER BULLE DE VERRE pour un montant de 9 003 € HT soit 10 803.60 € TTC.

Sur le rapport de la Commission M.A.P.A. et de sa proposition

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE (11 voix POUR) DE SES MEMBRES PRESENTS DECIDE DE :

- **ATTRIBUER** le Lot n°01 « Maçonnerie et Couvertures » : Entreprise PY pour un montant de 183 240.75 € HT soit 219 888.90 € TTC.
- **ATTRIBUER** le Lot n°02 « Les décors peints » : Entreprise PAILLARD-BOYER pour un montant de 46 000 € HT soit 55 200 € TTC.
- **ATTRIBUER** le Lot n°03 « Les retables » : Entreprise Atelier de conservation-restauration - Caterina Aguer Subirós pour un montant de 98 000 € HT soit x 117 600 € TTC.
- **ATTRIBUER** le Lot n°04 « L'électricité » : Entreprise DELESTRE pour un montant de 11 969 € HT soit 14 362.80 € TTC.
- **ATTRIBUER** le Lot n°05 « Les vitraux » : Entreprise ATELIER BULLE DE VERRE pour un montant de 9 003 € HT soit 10 803.60 € TTC.
- **DIT** que les crédits de paiement sont ouverts dans le cadre du Plan d'Equipement Pluriannuel 2020-2025, Secteur : « Culture et Patrimoine », Autorisations de Programmes n°02 « Edifice cultuel 2022-2025 », de l'opération n°122.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes dévolus à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE



Transmise à la Préfecture le : 02/03/2023
Date de Réception Préfecture : 02/03/2023
AR Préfecture N°066-216602185-20230228-012023-DE

Publiée et/ou notification le : 02/03/2023
Document certifié conforme

Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Le Maire,

Francis GANTOU



La secrétaire de séance,

M. ROS Stéphane

